

Québec, le 6 octobre 2017

Objet : Demande d'accès n° 2017-09-112 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 22 septembre dernier, concernant le rang Saint-Antoine ainsi que le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré.

En ce qui concerne votre demande relative au rang Saint-Antoine, nous vous informons que cette dernière relève davantage du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

M^{me} Diane Barry
Responsable de l'accès aux documents et de la
protection des renseignements personnels
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue O. #A-301
Québec (Québec) G1H 6R1
Tél. : 418 627-6370
bureau.aiprp@mern.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en ce qui concerne votre demande relative au parc éolien de la Seigneurie de Beaupré, nous vous informons que vous trouverez sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, trois documents pouvant répondre à ce point de votre demande aux adresses suivantes :

1. « Questions et commentaires pour le projet de parc éolien de La Côte-de-Beaupré sur le territoire non-organisé de Lac-Jacques-Cartier par Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C. » du 10 décembre 2012 :

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_cote-de-beaupre/documents/PR5.pdf

2. « Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Rapport complémentaire 1 » de mars 2013 :

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_cote-de-beaupre/documents/PR5.1.pdf

3. « Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Rapport complémentaire 2 » de juillet 2013 :

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_cote-de-beaupre/documents/PR5.2.1.pdf

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Maude Blouin, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse maude.blouin@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (2)